

Pôle communication  
Tél : 24 66 40

Mercredi 7 décembre 2022

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 7 décembre, a examiné **un** projet de loi du pays ; arrêté **un** projet de délibération du Congrès ; adopté **deux** délibérations du gouvernement, **52** arrêtés ; examiné **51** dossiers d'étrangers et émis **trois** avis.

### Projet de loi du pays

---

#### Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a examiné un projet de loi du pays portant suppression de la condition de nationalité prévue pour certains professionnels de santé et mise en œuvre d'un dispositif temporaire dérogatoire aux conditions de diplôme applicables.

➤ *Voir le communiqué détaillé « Élargissement des conditions d'exercice des professionnels de santé en Nouvelle-Calédonie »*

### Projet de délibération du Congrès

---

#### Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération relatif aux procédures de reconnaissance et d'exécution de certains titres exécutoires et portant modification du livre Ier du code de procédure civile de la Nouvelle-Calédonie.

Hormis des améliorations rédactionnelles du code de procédure civile, ce projet vise principalement à permettre la mise en œuvre en Nouvelle-Calédonie de la convention dite « Lugano II », qui a instauré une procédure simplifiée pour la reconnaissance et l'exécution des décisions de justice et des actes authentiques étrangers intervenant en matière civile et commerciale.

Lorsqu'un procès civil ou commercial présente un caractère transfrontalier, c'est-à-dire lorsqu'il met en jeu plusieurs droits nationaux, les règles permettant de déterminer l'État judiciairement compétent pour traiter du litige ainsi que les modalités d'exécution à

l'étranger des décisions adoptées par ses juridictions, sont fixées par les conventions de Bruxelles (1968) et de Lugano (1998).

## Délibérations du gouvernement

---

### Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à défendre la Nouvelle-Calédonie devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie, pour **deux** affaires.

## Arrêtés du gouvernement

---

### Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de fonctionnement de 10 millions de francs ainsi qu'un reliquat non versé en 2020 de cinq millions au syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVM) Nord (Koumac).  
Pour rappel, la convention pluriannuelle de financement relative à la participation financière de la Nouvelle-Calédonie au fonctionnement des centres de secours du SIVM Nord a été rendue exécutoire le 21 août 2019. Cette subvention de 50 millions de francs devait être échelonnée sur cinq ans, de 2019 à 2023. En 2019, 10 millions de francs ont ainsi été versés. En 2020, seuls 5 millions de francs ont été votés au budget primitif 2020 et versés au SIVM Nord. En 2021, 10 millions de francs ont été payés également.

### Au visa de Louis Mapou, président du gouvernement et de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris en charge des frais de transport de **cinq** personnes extérieures à la collectivité.

### Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué 2 700 000 francs de subventions à six associations de protection animale qui œuvrent dans le même sens que le gouvernement par le biais de certaines de leurs actions telles que :

- la responsabilisation et la sensibilisation de la population calédonienne ;
- la régulation des populations de chiens et chats, et plus particulièrement des animaux en divagation, grâce aux nombreuses stérilisations réalisées.

Association	Montant en francs	Objet de la subvention
L'association d'assistance aux animaux du caillou	450 000	Aide aux actions d'identification, de stérilisations et de sensibilisation au bien-être animal.
La bande à nounou	450 000	
Bien naître animal	450 000	
Chats de Nouvelle-Calédonie	450 000	
SOS animaux	450 000	
Le refuge animalier de Nouvelle-Calédonie	450 000	
<b>TOTAL</b>	<b>2 700 000</b>	

### Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2018/2631-GNC du 30 octobre 2018 fixant les attributions et portant organisation de la direction du Budget et des affaires financières (DBAF) de la Nouvelle-Calédonie. La modification concerne la création d'un second poste d'adjoint au chef de service de l'exécution budgétaire, afin d'améliorer :

- les délais sur les visas financiers, la réponse aux questions comptables des directions, le traitement des rejets et des liquidations ;
- le développement de la démarche qualité par la rédaction de procédures et guides à l'attention des comptables ;
- le développement de son expertise sur des domaines transverses tels que les marchés publics et les recettes.

Pour rappel, le service de l'exécution budgétaire est chargé du pilotage et de l'exécution du budget de la Nouvelle-Calédonie, pour ce qui n'est pas attribué au Congrès et à l'Autorité de concurrence. Il est également chargé de la gestion comptable du patrimoine, du contrôle des dépenses engagées et du visa financier, de la communication financière, du rapprochement comptable ordonnateur / comptable public.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé un protocole transactionnel entre la compagnie NC Tourisme (CNCT) et la Nouvelle-Calédonie.

Par un arrêté n° 2020-5244/GNC-Pr du 12 avril 2020, la CNCT, société propriétaire et exploitante du complexe hôtelier Château Royal Beach Resort & Spa en Nouvelle-Calédonie, a fait l'objet d'une réquisition de services pour assurer des prestations d'hébergement au sein de son établissement hôtelier pour les personnes arrivant sur le territoire et devant effectuer une quatorzaine dans le cadre des mesures mises en place pour lutter contre la propagation du Covid-19 en Nouvelle-Calédonie.

La présente transaction prévoit le versement par la Nouvelle-Calédonie de la somme de 5 626 049 francs, demandée par la société CNCT pour les prestations de restauration effectuées dans le cadre de cette réquisition. En effet, la CNCT estime que la somme allouée initialement, soit 16 677 351 francs, ne couvre pas toutes les factures qu'elle a réglées auprès de la société ANIMATION TOURISME ET RESTAURATION (ATR) pour les repas fournis durant cette période.

## Au visa de Yannick Slamet et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a versé une dotation complémentaire de 8 500 000 francs à la caisse autonome des règlements pécuniaires des avocats de la Nouvelle-Calédonie (CARPANC), afin de payer les avocats qui interviennent au titre de l'aide judiciaire.

Le montant global versé à la CARPANC par la Nouvelle-Calédonie pour l'année 2022, s'élève à 132 millions de francs, à la suite d'une dotation initiale de 77 000 000 de francs accordée le 15 juin 2022 et d'une dotation complémentaire d'un montant de 46 500 000 francs, versée le 2 novembre 2022.

## Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les dates des soldes pour l'année 2023 :

- soldes d'été : du samedi 25 février 2023 au dimanche 26 mars 2023 ;
- soldes d'hiver : du samedi 26 août 2023 au dimanche 24 septembre 2023 ;
- « *black friday* » : du vendredi 24 novembre 2023 au dimanche 26 novembre 2023.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté relatif aux modalités de rémunération des gestionnaires de réseaux de distribution.

Le présent arrêté modifie l'arrêté modifié n° 2013-1905/GNC du 23 juillet 2013, fixant les règles de calcul des tarifs de vente de l'électricité, afin d'adapter les formules de calculs des tarifs de l'électricité aux nouvelles dispositions introduites par la délibération modifiée n° 195 du 5 mars 2012. L'objectif est d'intégrer :

- les redevances compteurs et les pénalités pour dépassement de puissance souscrite comme source de revenu du système tarifaire et non plus des gestionnaires de réseaux ;
- une rémunération des gestionnaires de réseaux au titre des investissements dans des biens utiles au fonctionnement du service ;
- une rémunération des gestionnaires de réseaux relative à la gestion des investissements en domaine concédé financés par des tiers.

Cette proposition n'aura pas d'impact financier direct pour la Nouvelle-Calédonie, mais devrait permettre de réduire les coûts du système tarifaire d'environ 110 millions de francs par an. Il entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023, c'est-à-dire pour le calcul des tarifs de l'électricité applicables au 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

## Au visa d'Adolphe Digoué, de Gilbert Tyuïenon et de Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a désaffecté de la direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) les lots n° 74, n° 75 et n° 79, situés au lotissement Bellevue, à Bourail.

Par courrier en date du 6 août 2021, la province Sud, propriétaire limitrophe de ces lots, a sollicité un échange avec la Nouvelle-Calédonie, afin de régulariser différentes emprises foncières, correspondant aux occupations réelles de chaque parcelle.

L'échange porte sur les lots suivants :

- lot n° 74, provenant du lot n° 21, d'une superficie de 55 centiares environ ;
- lot n° 75, provenant du lot n° 21, d'une superficie de 10 centiares environ ;
- lot n° 79, provenant du lot n° 29, d'une superficie de 87 centiares environ.

En échange, la province Sud a prévu de céder à la Nouvelle-Calédonie trois lots, d'une superficie totale de 7 ares 97 centiares.

### Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention d'investissement de 225 446 058 francs à la province Sud, dans le cadre de sa participation financière pour les études et les travaux de doublement de l'échangeur de Païta-nord sur la VE2 et la RT1. Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1,2 milliards de francs. L'opération, qui a pour objectif d'améliorer la liaison routière entre Païta-nord et La Tontouta, est financée par la province Sud (45,1 %), par la Nouvelle-Calédonie (37,6 %) et par l'État (17,1 %) dans le cadre du contrat de développement État / Nouvelle-Calédonie 2017-2022.

### Au visa de Gilbert Tyuienon et de Vaimu'a Muliava, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'installation d'une ligne souterraine de distribution d'énergie par la société EEC, sur le domaine privé de la Nouvelle-Calédonie à Nouméa, dans le cadre des travaux d'électrification du pôle technique de la direction de l'Aménagement, de l'équipement et de moyens (DAEM) de la province Sud.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a habilité le président du gouvernement à signer l'acte déclaratif de propriété constatant l'intégration du lycée Lapérouse dans le domaine public de la Nouvelle-Calédonie, depuis le 12 janvier 2012, conformément à l'article 57 de la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie. Cet établissement public d'enseignement, situé à Nouméa, est constitué de 12 bâtiments d'une superficie totale de 13 813 m<sup>2</sup>.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé l'EURL RECYF au bénéfice des dispositions des articles Lp. 45 ter 1 et Lp. 45 ter 2 du code des impôts.

Le projet de l'EURL RECYF consiste à créer une structure de traitement et de valorisation des déchets issus de la pêche et de l'abattage de volailles afin d'en fabriquer des farines et des huiles destinées à l'alimentation animale. Ces farines et huiles seraient commercialisées aux provendiers de Nouvelle-Calédonie pour être incorporées dans les aliments finis pour crevette d'une part (farine et huile de poisson) et pour animaux de compagnie d'autre part (farine de volaille).

Le montant total de l'investissement indiqué par la société s'élève à 296 178 352 francs et la base éligible sollicitée à 229 899 253 francs, soit 78 % du coût total d'investissement. Le promoteur a déduit la TGC, les subventions PromoSud et BPIFrance et certains postes de dépenses inéligibles dans les études, l'immobilier et le mobilier. Le crédit d'impôt sollicité s'élève à 103 454 664 francs.

La durée des travaux s'étalera sur une période de 12 mois et pourrait être portée à 24 mois en cas d'intempéries ou autres aléas retardant les travaux.

### Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 3 500 000 francs à l'association néo-zélandaise Poa Boa Vi Thila, dans le cadre d'un programme de développement culturel.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué 7 678 000 francs de subventions à 11 associations sportives, afin d'organiser des manifestations sportives :

Association ou organisme	Montant en francs	Action
Club handisport et sport adapté de Lifou	50 000	Aide au fonctionnement
Ligue calédonienne de volley-ball	300 000	Assises du volley-ball 2022
Central sport Sinoj	200 000	Tournoi Handi'capables
Mont-Dore Shell va'a	275 000	Championnat de vitesse Va'a
Comité territorial olympique et sportif de Nouvelle-Calédonie, section natation	1 500 000	Meeting international
Lycée professionnel Petro-Attiti	400 000	Coupe du monde Football Tahiti
Tennis club Mont-Coffyn	480 000	Organisation d'une compétition de padel de haut-niveau
Ligue calédonienne de tennis	2 000 000	ATP Challenge
Comité organisateur du marathon international de Nouvelle-Calédonie	520 000	Organisation du marathon international de Nouvelle-Calédonie
Ligue calédonienne d'athlétisme	500 000	Centre technique d'entraînement
Comité régional de la montagne et de l'escalade en Nouvelle-Calédonie	1 200 000	Pôle espoir
<b>TOTAL</b>	<b>7 678 000</b>	

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué 10 150 000 francs de subventions à 16 associations et organismes culturels.

## Au visa de Mickaël Forrest et de Yoann Lecourieux, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 1 350 000 francs à l'association Doo Huny, afin de l'aider à mener à bien un projet d'échange culturel et environnemental entre les centres culturels IKM de Madagascar et Goa mwa Bwarhat de Hienghène. Cet échange a pour objectif d'accompagner les forces vives locales à l'ouverture au monde, notamment entre deux pays francophones : la Nouvelle-Calédonie et Madagascar. Dans un premier temps, une délégation de 17 personnes des associations Doo Huny et Dayiu Biik se rendront à Madagascar au mois de mai 2023. Par la suite, l'homologue malgache sera accueilli en Nouvelle-Calédonie en octobre 2024.

## Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** ouvre une sélection professionnelle pour le recrutement dans le corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne (**un** poste). La clôture des inscriptions est fixée au 6 janvier 2023. Les épreuves se dérouleront à compter du 7 mars 2023.

## Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a admis **23** entreprises au bénéfice de l'allocation spécifique du régime d'assurance chômage partiel. Pour rappel, en cas de fermeture temporaire, c'est-à-dire de suspension d'activité de l'établissement, le salarié perçoit au maximum une allocation de chômage fixée à 66 % du salaire minimum garanti du secteur d'activité concerné durant quatre semaines puis à 75 % de ce salaire minimum durant deux mois.

## Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les tarifs des prestations du centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC) au titre de l'année 2023.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les modalités d'indemnisation des intervenants aux travaux des examens du diplôme d'études en langue française (DELF) et du diplôme approfondi de langue française (DALF) organisés par le centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC).

La présente modification des tarifs intervient à la suite de la baisse de l'effectif des professeurs qualifiés habilités à corriger les épreuves orales et écrites. Il est à noter que depuis 2022, seul le CREIPAC est habilité par France éducation international (FEI) à organiser ces deux examens en Nouvelle-Calédonie. L'Université de la Nouvelle-Calédonie (UNC) qui, jusqu'à l'année dernière, délivrait ces diplômes, ne souhaite plus s'en occuper.

Correction des copies A1	900 francs par copie
Correction de copies A2 & B1	1 200 francs par copie
Correction de copies B2 & C2	1 800 francs par copie
Épreuve orale	3 500 francs par heure
Surveillance par heure	1 450 francs par heure

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a agréé la société SA GAN OUTRE MER IARD comme représentant fiscal de la société d'assurance SA MUTUAIDE ASSISTANCE, dont le siège social est situé en France.

### Au visa de Christopher Gygès, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de fonctionnement d'un million de francs au porteur de projet FOODIE dans le cadre de l'appel à projets Women in Tech édition 2022.

Cet appel à projets a été organisé par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, en partenariat avec l'OPT, la société Le Nickel, la communauté French Tech Nouvelle-Calédonie, Initiatives Nouvelle-Calédonie, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) de Nouvelle-Calédonie, ainsi que la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) de Nouvelle-Calédonie.

Il avait pour objectifs de soutenir le leadership au féminin, de promouvoir et d'encourager la mixité dans le numérique.

Après délibération du jury, six projets sur les 37 analysés ont été lauréats de l'appel à projets.

### Au visa de Joseph Manauté, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 15 millions de francs à la ville de Païta, afin de participer au financement des travaux de curage et de remodelage dans la rivière Tamoà, autorisés par l'arrêté n° 2022-15248 /GNC-Pr du 30 août 2022. Il s'agit d'une opération qui correspond à la réparation des dégâts générés par les crues de la dépression tropicale forte Lucas.

Les modalités de versement de la subvention sont définies par voie de convention, qui prévoit notamment :

- une avance d'un montant égal à 50 % de l'enveloppe financière, soit 7 500 000 francs, à la certification exécutoire de la convention ;
- le solde, soit 7 500 000 francs, à la fin des travaux, sur présentation de l'attestation de conformité des travaux établie par le service de l'eau de la direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR).



## Arrêtés de désignation

---

### Au visa de Yannick Slamet, Gilbert Tyuienon, de Mickaël Forrest et de Thierry Santa, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié la représentation de la Nouvelle-Calédonie au sein de divers organismes, afin de remplacer Séverine Métillon et Jean-Claude Athéa comme suit :
- au conseil d'administration, de l'Institut de formation des professions sanitaires et sociales (IFPSS), Jean-Claude Athéa est remplacé par Marie-Claude Darras en qualité de suppléante de Yannick Slamet ;
  - le conseil de discipline de l'IFPSS, Séverine Métillon est remplacée par Marie-Laure Mestre en qualité de représentante de la Nouvelle-Calédonie pour la filière des formations de santé et la filière des formations sociales ;
  - au conseil technique de l'IFPSS, Séverine Métillon est remplacée par Marie-Laure Mestre en qualité de représentante de la Nouvelle-Calédonie pour la filière des formations sociales ;
  - au sein du conseil d'administration de la caisse de compensation des prestations familiales, des accidents du travail, et de prévoyance des travailleurs de la NC (CAFAT) et à la CAFAT, Séverine Métillon est remplacée par Marie-Laure Mestre en qualité de représentante du gouvernement ;
  - au sein du comité d'organisation sanitaire et sociale (COSS), Jean-Claude Athéa est remplacé par Marie-Claude Darras en qualité de personnalité qualifiée en matière sanitaire ;
  - au comité de gestion du fonds autonome de compensation en santé publique, Séverine Métillon est remplacée par Marie-Laure Mestre en qualité de représentante de la Nouvelle-Calédonie ;
  - au comité de coordination des baignades en Nouvelle-Calédonie, Jean-Claude Athéa est remplacé par Cédric Favon en qualité de suppléant de Yannick Slamet ;
  - au sein du comité de gestion du fonds autonome de compensation des transports sanitaires (FACTOR), Séverine Métillon est remplacée par Marie-Laure Mestre en qualité de représentante de la Nouvelle-Calédonie ;
  - au conseil du handicap et de la dépendance, Séverine Métillon est remplacée par Marie-Laure Mestre en qualité de représentante des employeurs publics, suppléante de Virginie Guillo ;
  - à l'assemblée générale du groupement d'intérêt public (GIP) « Union pour le handicap », Jean-Claude Athéa est remplacé par Cédric Favon en qualité de suppléant de Yannick Slamet ;
  - à l'assemblée générale et au conseil d'administration du GIP « handicap et dépendance », Jean-Claude Athéa est remplacé par Cédric Favon en qualité de suppléant de Yannick Slamet.

## Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a constaté la modification de l'arrêté 2022-1805/GNC du 27 juillet 2022 portant nomination des membres de la commission paritaire de l'emploi local comme suit :
- pour l'Union des syndicats ouvriers et employés de Nouvelle-Calédonie (USOENC) : Malino Kafikaila est nommé en qualité de suppléant, en remplacement de Pierre Moefana, pour la durée du mandat restant à courir ;
  - pour la Confédération des petites et moyennes entreprises de Nouvelle-Calédonie (CPME-NC) : Nicole Moreau est nommée en qualité de suppléante, en remplacement de Baptiste Faure et Hatem Bellagi est nommé en qualité de suppléant, en remplacement de Yann Lucien, pour la durée du mandat restant à courir

## Arrêtés de nomination

---

### Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Sylvie Duval en qualité d'adjointe au chef du service d'inspection vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire de la direction des Affaires vétérinaires, alimentaires et rurales (DAVAR) de la Nouvelle-Calédonie.

### Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Florence Trelluyer en qualité d'adjointe au chef du service de la fiscalité immobilière de la direction des Services fiscaux (DSF) de la Nouvelle-Calédonie.
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Jérémie Mougin en qualité d'adjoint au chef du service des moyens et de l'informatique de la direction des Services fiscaux (DSF) de la Nouvelle-Calédonie.

## Examen de dossiers de ressortissants étrangers

---

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis favorable sur **26** demandes de titre de séjour. Il a accordé **dix** autorisations de travail et **13** demandes de renouvellement d'autorisation de travail.

## Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

---

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis favorable sur la candidature de Sophie Charlot, en qualité de rapporteure générale de l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie (ACNC).
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis favorable sur la candidature de Stéphane Retterer, en qualité de président de l'Autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie (ACNC).
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur une proposition de loi du pays portant homogénéisation du taux cotisation du régime unifié d'assurance maladie et maternité (RUAMM) et de la réforme des réductions et des exonérations sociales (RRES). La proposition de loi du pays modifie les conditions d'affiliation au RUAMM des travailleurs indépendants. Elle abroge également plusieurs dispositions qui prévoient des réductions de taux et des abattements de cotisations sociales.

\* \*  
\*

## ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

### **Louis Mapou, président du gouvernement**

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

### **Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement**

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

### **Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement**

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

### **Adolphe Digoué**

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

### **Gilbert Tyuïenon, porte-parole du gouvernement**

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

### **Mickaël Forrest**

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

### **Vaimu'a Muliava**

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

### **Thierry Santa**

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

### **Yoann Lecourieux**

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

### **Christopher Gygès**

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

### **Joseph Manauté**

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.